

AFFELNET : constitution de la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège.

Cette fonctionnalité permet aux directeurs des écoles publiques (primaires et élémentaires) de répondre à la demande émanant du DASEN pour la constitution de la liste des élèves susceptibles d'entrer au collège public. Le directeur est informé par mail (ou par courrier si l'école ne dispose pas d'adresse email) de l'ouverture de la campagne Affelnet-6^e par le DASEN. Il n'y a qu'une campagne Affelnet-6^e par année scolaire.

Objet : Affelnet 6^{ème} (1^{ère} étape) – Rentrée 2018

Dès le lundi 12 février 2018, je vous demande de bien vouloir constituer sur ONDE (anciennement Base Élèves du 1^{er} degré) les listes d'élèves susceptibles d'entrer en 6^{ème}, y compris SEGPA et ULIS.


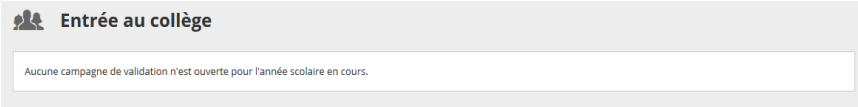

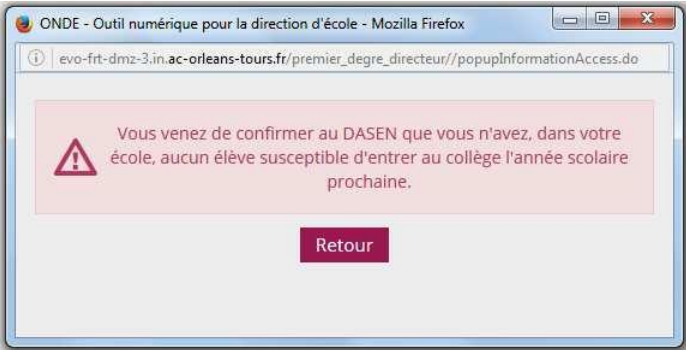

La campagne se déroulera selon le calendrier suivant :

- Date d'ouverture : **lundi 12 février 2018**
- Date de clôture : **mardi 20 février 2018 à 12 heures**

L'après-midi du 20 février sera réservé aux Enseignants Référents pour les Usages du Numérique (ERUN) pour le contrôle et la correction des anomalies.

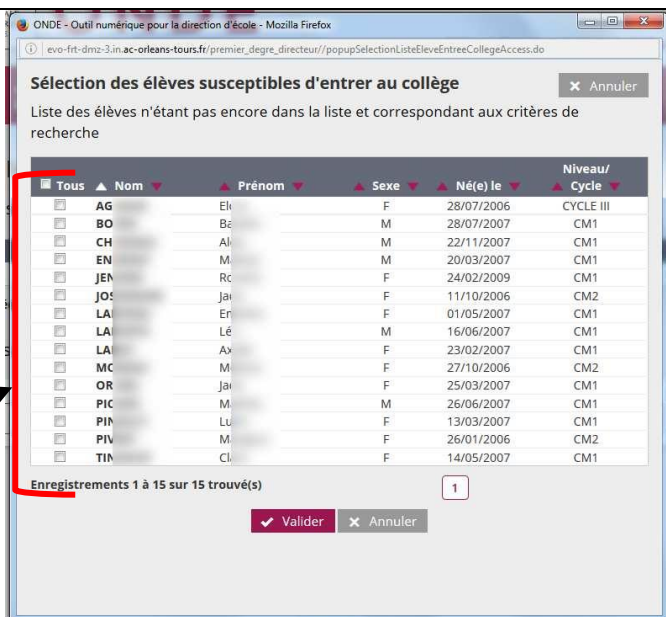
Je vous demande de bien vouloir veiller à n'oublier aucun élève : tout élève en **âge de rentrer au collège** doit être sélectionné quelle que soit sa classe actuelle. Il est impératif que **chaque liste soit validée**, quel que soit le nombre d'élèves de la liste.

En cas de difficulté liée à une situation familiale particulière d'élève (litige parental ou autre...), je vous invite à vous rapprocher du gestionnaire administratif du dossier, Monsieur Mohamed OUCHENE. Pour tout problème technique, l'Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) de votre circonscription pourra utilement vous assister. Vous serez prochainement destinataires de la circulaire relative à la procédure Affelnet - Rentrée 2018.

<p>Dans le menu « Elèves », sélectionner « Entrée au collège ».</p>	
<p>Si la campagne Affelnet-6 n'est pas ouverte, le message suivant est affiché :</p>	
<p>Lors du premier accès à la fonctionnalité pour la campagne, le directeur doit indiquer si son école est concernée :</p> <p>Toutes les écoles doivent préciser si elles ont des élèves susceptibles d'entrer au collège, ou pas.</p>	
<p>Si l'école n'a pas d'élève concerné, le directeur coche « Ecole n'ayant pas d'élèves susceptibles d'entrer au collège. »</p> <p>Après validation du directeur, un message de confirmation est affiché.</p>	
<p>Si l'école a des élèves susceptibles d'entrer au collège, le directeur coche « Ecole ayant des d'élèves susceptibles d'entrer au collège », les critères de recherche permettent au directeur d'afficher les élèves concernés.</p>	

La liste des élèves correspondant aux critères, et ne faisant pas encore partie de la liste constituée, est alors affichée.

Sélectionner les élèves souhaités.



Les élèves sélectionnées s'ajoutent à la liste déjà constituée.

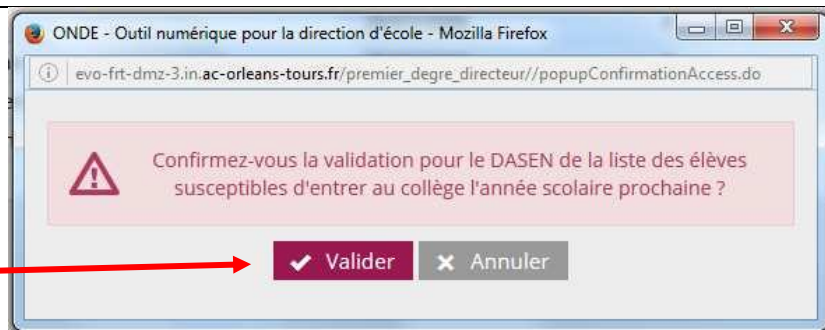
Le bouton « **Ajouter des élèves à la liste** » vous permet d'accéder à la saisie des critères pour ajouter des élèves.

Le bouton « **Valider la liste pour le DASEN** » permet au directeur de valider la liste courante pour répondre au DASEN.



La corbeille présente en fin de ligne permet de supprimer l'élève de la liste.

La validation de la liste doit être confirmée.



Le bouton « **Valider la liste pour le DASEN** » devient alors « Liste déjà validée ».

Remarque : tant que la campagne n'est pas terminée, la liste validée peut encore être modifiée (ajout ou suppression d'élèves). Dès qu'une modification est saisie, le bouton redevient « Valider la liste pour le DASEN ». Le directeur devra alors de nouveau valider la liste pour que les modifications apportées soient communiquées au DASEN.

La nouvelle liste annule et remplace la liste précédente.

